

## Résolution adoptée

Séance plénière du 26 novembre 2024

# 7 ans après l'avis du CESE : amplifions la lutte contre *les violences faites aux femmes* dans les Outre-mer

## Déclaration du groupe de la Coopération

Cette résolution est bienvenue :

D'abord en raison de la gravité de la situation dans les Outre-mer

Ensuite car, il y a 7 ans déjà, le CESE avait alerté sur l'augmentation des violences faites aux femmes, avec des préconisations plus que pertinentes, qui n'ont pas été assez prises en compte par les pouvoirs publics, et ils ont eu bien tort.

Car aujourd'hui, la situation est problématique dans les outre-mers, parfois pire qu'en 2017 : nombre de féminicides constant, augmentation des violences en tout genre ou de la prostitution des jeunes mineurs, souvent liée à des violences familiales. La différence avec la métropole est frappante, et ce alors que la sous-déclaration dans ces territoires demeure notable : 3x plus de violences que la moyenne nationale, taux de féminicide jusqu'à 4x plus élevé.

Les rares préconisations du CESE mises en œuvre, malgré un turnover important dans les structures créées et un manque de moyens, ont été plutôt efficaces : c'est particulièrement le cas pour la formation des professionnels avec le plan AGIR ou la création des pôles spécialisés dans les tribunaux. Par ailleurs, il nous paraît important de rappeler combien la société civile propose des solutions adaptées au terrain, prenant à bras le corps les sujets majeurs de la société française.

Un regret : le discours du Premier Ministre hier à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes n'a pas fait mention de la situation dans les Outre-mer.

Un espoir : les initiatives prises dans d'autres pays comme l'Espagne montrent que nous pouvons inverser la tendance avec une volonté politique renforcée.

Cette résolution l'appelle, c'est pourquoi **le groupe de la Coopération votera en sa faveur.**